

STATIONNEMENT PROVISOIREMENT INTERDIT
Allée de la Liberté

000804

PUBLIÉ LE 29 MAI 2026

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande formulée par la gendarmerie en date du 27 mai 2026 concernant l'organisation de manœuvres (exercices),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 – Afin de permettre l'organisation de manœuvre (exercices), le stationnement de tous les véhicules à l'exception de ceux du pétitionnaire est provisoirement interdit sur (5) cinq emplacements sis Allée de la Liberté, sur le côté de l'Espace Charles Trenet en face de la salle de sport « Fitness Park » :

**Du mardi 09 juin à partir de 20h
jusqu' mercredi 10 juin 2026 à 15h**

ARTICLE 2 - Les véhicules en infraction, visés à l'article 1 seront considérés comme gênants et feront l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 - La présignalisation et la signalisation de l'interdiction seront mises en place par les Services Techniques Municipaux 8 jours avant l'occupation du domaine public.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

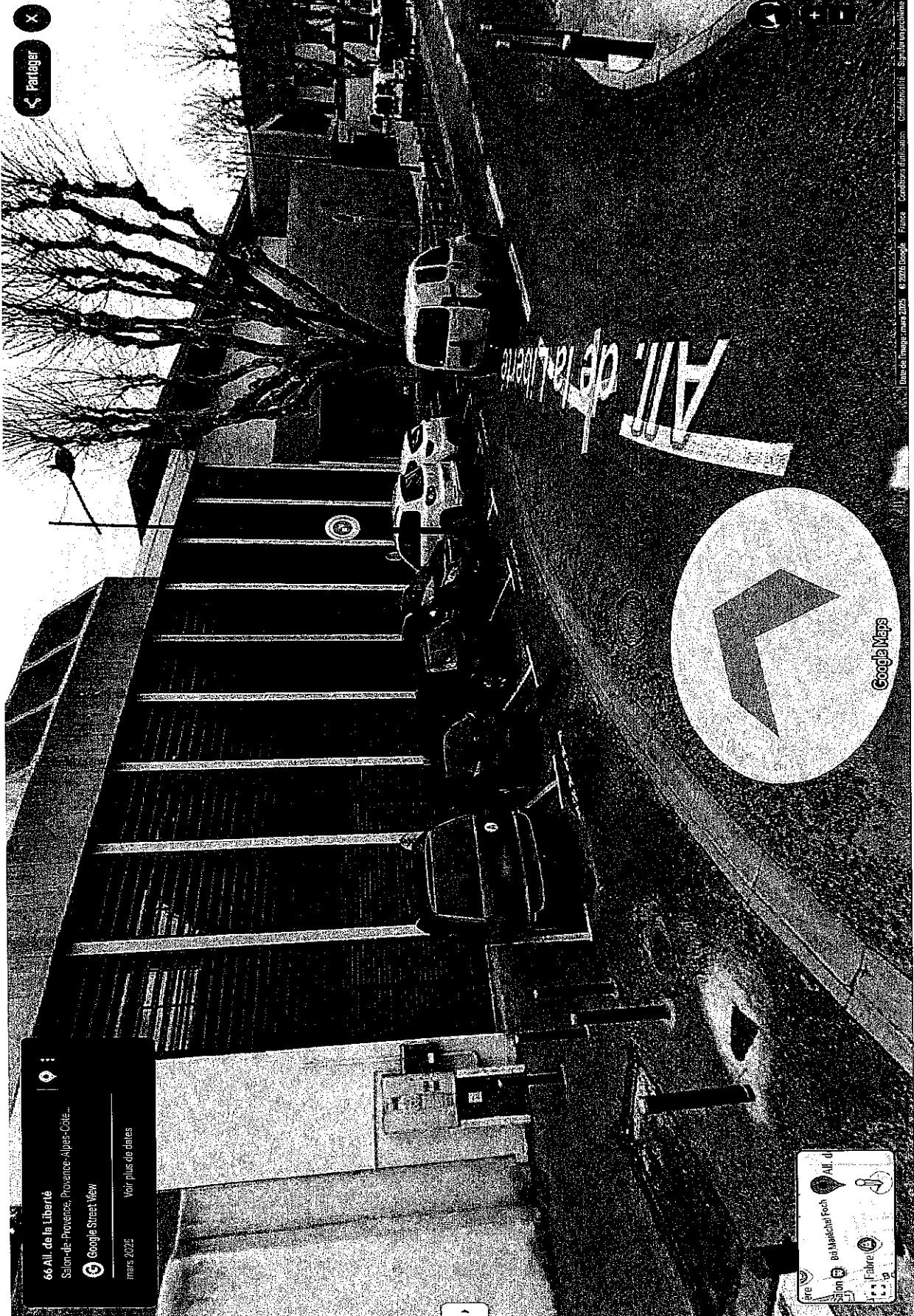
ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SALON le

27 MAI 2026

P/Le Maire,
Par Délégation, Michel ROUX
Adjoint au Maire
Conseiller métropolitain





Partager X

66 All. de la Liberté
 Salon-de-Provence, Provence-Alpes-Côte...
 Google Street View
 mars 2025
 Voir plus de dates

66 All. de la Liberté
 Salon-de-Provence, Provence-Alpes-Côte...
 Google Street View
 mars 2025
 Voir plus de dates